

Forfait Entretien de téléphone intelligent

Parfois, l'imprévu se produit. Ayez l'esprit tranquille grâce à un forfait Entretien de téléphone intelligent de Bell.

Avec ce forfait, votre appareil est couvert en cas de :

- ✓ Défauts au-delà de la garantie du fabricant
- ✓ Dommage physique p. ex. écran cassé
- ✓ Dommage électronique p. ex. surtension
- ✓ Dommage liquide
- ✓ Perte ou vol
- ✓ Usure normale

Profitez d'une protection contre les accidents avec l'Option retour d'appareil.

Quand le forfait Entretien de téléphone intelligent est jumelé avec l'Option retour d'appareil, vous profitez d'une plus grande tranquillité d'esprit au cas où votre téléphone serait endommagé. À la fin du contrat, vous pouvez retourner votre téléphone, peu importe sa condition physique,¹ sans frais de remplacement.

Frais mensuels et de remplacement d'appareil :

Vos frais mensuels et de remplacement varient en fonction de l'appareil que vous protégez :

Frais mensuels :

De 13 \$ à 22 \$ par mois

Frais de remplacement :

De 50 \$ à 599 \$ par remplacement.
Un maximum de 2 remplacements est permis pour chaque appareil protégé.

Demandez à un conseiller en magasin pour plus de renseignements sur votre appareil.

À quel moment s'inscrire.

Le meilleur moment pour s'inscrire à un forfait Entretien de téléphone intelligent est lors de l'activation ou d'un surclassement. Vous pouvez également vous inscrire dans les 30 jours qui suivent l'activation ou un surclassement en vous rendant dans n'importe quel magasin Bell pour soumettre votre appareil à une inspection visuelle. Les appareils déjà endommagés ou défectueux ne sont pas admissibles.

Pour obtenir un appareil de remplacement :

Étape 1 (si votre appareil a été volé)

Composez le **1 800 667-0123** pour suspendre votre service et empêcher toute utilisation non autorisée de votre compte.

Étape 2

Soumettez une demande de réclamation sur phoneclaim.com/bell-mobility/fr ou en appelant le service à la clientèle d'Asurion au **1 866 213-2143** dans les 30 jours pour demander un appareil de remplacement. Les frais de remplacement vous seront facturés sur votre prochain relevé de Bell Mobilité².

Étape 3

Après avoir reçu votre appareil de remplacement par la poste ou par service de messagerie, envoyez votre appareil endommagé en suivant les consignes et en utilisant le matériel d'emballage fourni avec votre appareil de remplacement³.

Pour plus de renseignements

Parlez à un conseiller en magasin, visitez bell.ca/ETMI ou composez le **1 800 667-0123**.